

Ateliers Artistiques 2021-2022 Pas à Pas

Les demandes d'atelier artistique sont désormais à saisir sur la plateforme nationale ADAGE. Afin d'accompagner au mieux votre travail de saisie, nous vous proposons cette aide PAS à PAS qui explicite certaines étapes pouvant poser des difficultés. Nous vous invitons à la plus grande attention afin que votre dossier soit complet et donc éligible.

L'enseignant, porteur du projet devra s'assurer au préalable posséder les droits de rédaction du projet, attribués par le chef d'établissement.

Page 2 : Le projet

- **Partenaire culturel** : Dans le bandeau déroulant, sélectionner le partenaire culturel principal (salle de spectacle, lieu de diffusion, musée, etc.) de votre projet. Si le partenaire n'y figure pas, saisir le nom dans « autre partenaire culturel ».

Page 3 : Les participants

- **Les classes engagées** : L'atelier artistique n'étant pas un projet de classe, il doit être ouvert au plus grand nombre d'élèves et à plusieurs niveaux. Or, ADAGE vous demande d'adosser le projet à une classe. Pour résoudre ce problème, vous créez plusieurs classes, correspondant aux niveaux pressentis pour l'atelier. (Par exemple, si votre atelier est ouvert aux élèves de la 5^{ème} à la 3^{ème}, créez 3 classes, avec pour chacune un nombre approximatif d'élèves attendus).

On demande en outre le nom du responsable de la classe. Indiquez votre nom, en tant que responsable de l'atelier ou le nom d'un.e collègue avec lequel vous coanimez l'atelier.

On insistera sur le rayonnement de cet atelier et sur le travail d'équipe qui en découle.

- **Professeur coordonnateur du projet** : Indiquez votre nom.
- **Intervenants** : outre le nom de l'artiste (et éventuellement de sa compagnie), on attend, sous le nom, que soit copiés-collés :
 - ⇒ le CV de l'artiste
 - ⇒ la lettre d'intention qu'il.elle aura rédigée
 - ⇒ si possible, le lien vers son site internet / celui de sa compagnie, rendant visible son actualité artistique.

Ces éléments sont essentiels pour la recevabilité du dossier lors de l'examen par la commission.

Page 4 : Le contenu du projet

- **Connaître / Pratiquer / Rencontrer** : Il s'agira d'expliciter votre projet au regard de ces trois piliers indissociables : Connaître, s'approprier / pratiquer / Rencontrer, fréquenter.
- **Restitutions envisagées** : Peuvent être mentionnées ici les participations aux divers festivals, aux AEL, les représentations dans l'établissement, ou d'autres formes de restitution (enregistrement audio, exposition...)
- **Etapes prévisionnelles** : Décrivez ici les grandes étapes du projet. **S'il s'agit d'un renouvellement d'atelier, un bilan d'étape de l'année 2020-2021 devra précéder le descriptif du projet à venir.**

Page 5 : L'atelier

Cette page permet de transmettre des informations pratiques sur l'atelier : nombre d'élèves (envisagés), nombre total de séances dans l'année, nombre d'heures d'interventions de l'artiste, et d'ajouter tout commentaire que vous jugerez utile (lieu où se déroule l'atelier, conditions particulières de mise en œuvre, etc.).

Page 6 : Le budget prévisionnel

Outre les informations inhérentes à tout budget, notez bien les éléments ci-dessous :

- **Heures demandées (IMP)** : Inscrivez : 1
- **Le reste à financer correspond à la subvention demandée**
- **Participation de l'établissement** : celle-ci est obligatoire.

L'avis du chef d'établissement doit impérativement figurer au dossier.